

COMMUNE D'AYDOILLES

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Cet article prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Aydoilles ; elle est disponible sur le site internet de la ville : <https://www.mairie-aydoilles.com>. Elle peut être consultée sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture au public.

Le Compte Administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2021 a été approuvé le 07 Avril 2022 par le conseil municipal.

II. Les recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère Général	159 570,05	Atténuations de charges	31 039,88
Charges de personnel	313 073,92	Produits des services	59 758,59
Autres charges de gestion courante	77 601,53	Impôts et taxes	397 358,16
Atténuations de produits	86 792,00	Dotations, subventions et participations	193 502,00
Charges financières	12 270,41	Autres produits de gestion courante	19 440,21
Charges exceptionnelles	1 241,00	Produits financiers	4,39
Dotations aux amortissements et aux provisions	100,00	Produits exceptionnels	5 689,14
TOTAL dépenses réelles	650 648,91	TOTAL recettes réelles	706 792,37
Opérations d'ordre (amortissements)	10 855,48	Opérations d'ordre (amortissements)	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	661 504,39 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	706 792,37 €

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Dotations, fonds divers de réserves	0,00	Dotations, fonds divers et réserves	36 643,07
Remboursement des emprunts (Capital)	40 768,11	Subventions d'investissement	0,00
Immobilisations incorporelles	15 068,01	Emprunts dettes et assimilées	0,00
Subventions d'équipements versés	747,04	Immobilisations en cours	0,00
Immobilisations corporelles	105 528,91		
Immobilisations en cours	11 280,00		
Participations et créances rattachées à des participations	0,00		
TOTAL dépenses réelles	173 392,07	TOTAL recettes réelles	36 643,07
Opérations d'ordre (amortissements)	0,00	Opérations d'ordre (amortissements)	10 855,48
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	173 392,07 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	47 498,55 €

III. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 représentent **706 792,37** euros.

Elles correspondent essentiellement aux sommes encaissées

- au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, centre aéré, location de salle...),
- aux concessions dans le cimetière ou emplacements dans l'espace cinéraire
- aux redevances d'occupation du domaine public,
- aux encarts publicitaires pour le bulletin communal,
- aux impôts locaux,
- aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions ou prestations de services, et attribution de compensation,
- aux loyers des cellules commerciales communales,
- à l'excédent du budget annexe de la forêt,
- aux remboursements des assurances en cas de sinistre ou de maladie des agents,
- aux aides de l'Etat pour les contrats de droit privé Parcours Emploi Compétences
- au FCTVA de la partie fonctionnement.

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

. Taxe foncière sur le bâti : 10,42 % (taux communal de 2020) + 25,65 % (taux départemental de la taxe foncière sur le bâti pour compenser la perte de la taxe d'habitation) soit 36,07%

. Taxe foncière sur le non bâti : 27,86 % (27,86 % en 2020)

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 192 212 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et charges du personnel communal, les indemnités et cotisations des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie et des chemins communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux syndicats auxquelles la commune est adhérente, les participations aux transports scolaires pour les enfants, le reversement de fond à l'Etat (FNGIR), les intérêts des emprunts à payer et une provision pour dépréciation des actifs circulants ainsi que les amortissements sur certains biens (dépenses d'ordre).

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 représentent **650 648,91** euros auxquelles on rajoute les opérations d'ordre qui correspondent aux amortissements : 10 855,48 € soit un total général de dépenses de fonctionnement de 661 504,39 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

IV. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement correspondent à toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Les dépenses réelles d'investissement 2021 représentent **173 392,07** euros

Les investissements réalisés au cours de l'année 2021 sont :

- les frais du bureau d'études pour la modification du PLU de la collectivité afin d'être en conformité avec le Scot des Vosges centrales,
- la part communale pour des frais d'extension du réseau téléphonique chemin des champs
- l'acquisition d'une signature électronique, les logiciels Segilog, ceux pour la dématérialisation et un pour le cimetière mais également pour des logiciels pour l'école dans le cadre du Plan de relance – continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
- une licence pour la musique,
- l'achat de la parcelle ZB 356,
- l'acquisition d'un nouveau colombarium,
- l'achat et la pose de film solaire, anti-chaleur au bâtiment périscolaire,
- la pose de deux nouveaux points lumineux,
- l'achat d'un système de sauvegarde informatique pour la mairie,
- l'achat de matériel informatique pour les écoles dans le cadre du Plan de relance – continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
- l'achat d'un nouvel isoloir, d'une station désinfectante pour les mains, d'un écran dynamique, d'un poste à souder et d'un chariot inox supplémentaire suite au dédoublement de la cantine
- Audit pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux : l'école, la Mairie et de la salle des fêtes, et de la voirie,

-la réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

Et les remboursements du capital des emprunts.

Les recettes d'investissement correspondent aux recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement), celles via le FCTVA et les amortissements de certains biens.

Les recettes réelles d'investissement 2021 représentent **36 643,07** euros auxquelles on rajoute les opérations d'ordre qui correspondent aux amortissements : 10 855,48 € soit un total général de recettes d'investissements de 47 498,55 €.

V. Récapitulation

Résultats :

FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice	45 287,98 €
Report de l'excédent 2020	379 804,99 €
Excédent de fonctionnement 2021	425 092,97 €
INVESTISSEMENT	
Résultats de l'exercice	-125 893,52 €
Report de l'excédent 2020	336 023,22 €
Excédent de d'investissement 2020	210 129,70 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 49 305,80 €
- En recettes pour un montant de 0,00 €

Le besoin de la section d'investissement est estimé à NEANT

Principaux ratios : (population légale INSEE 2021 : 1077 hbts)

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 604,13 €/habitant

Produits des impositions directes/population : 178,47 €/habitant

Recettes réelles de fonctionnement/population : 656,26 €/habitant

DGF/population : 138,33 €/habitant

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 48,12 %

Etat de la dette :

La commune a souscrit 2 emprunts auprès d'établissements financiers :

- Un en 2008 auprès du crédit agricole des Vosges pour financer la construction du local des services techniques et l'aménagement de certaines rues, au taux de 5.32% sur 20 ans pour un montant 250 000,00 €

- Un en 2016 auprès du crédit mutuel pour financer le nouveau bâtiment communal qui regroupe le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et 2 cellules commerciales, au taux de 1.35 % sur 20 ans pour un montant de 500 000,00 €

Au 31/12/2021, pour ces 2 emprunts, l'encours de la dette est de 505 815,42 €.

La commune a également reçu en 2016 une aide financière sous forme de prêt à taux zéro de la part de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges pour 20 000,00 €, remboursable en 5 annuités, la première en 2017, la seconde en 2018, la troisième en 2019, la quatrième en 2020 et la dernière en 2021.

DONC l'encours de la dette au 31/12/2021 est de 505 815,42 €.

VI. Le budget annexe : la forêt en HT

Résultats :



FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice	9 982,27 €
Report de l'excédent 2020	55 130,35 €
Excédent de fonctionnement 2021	65 112,62 €
INVESTISSEMENT	
Résultats de l'exercice	11 533,64 €
Report du déficit 2020	-19 087,61 €
Déficit de d'investissement 2021	-7 553,97 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 11 744,93 €
- En recettes pour un montant de 0,00 €

Le besoin de la section d'investissement est estimé à 19 298,90 €

Pour information, le conseil municipal a décidé de dissoudre le budget annexe de la forêt au 31/12/2021 ; de ce fait les résultats et les restes à réaliser de ce budget seront intégrés dans le budget principal de la commune en 2022.

Les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à 63 838,53 € et concernent l'achat de peinture pour le marquage des arbres, le parcellaire et les dessertes des parcelles, les contrats de prestations de services des bûcherons et des frais de l'ONF pour l'exploitation de la forêt communale (travaux et encadrement), les taxes foncières des forêts que la commune a sur différentes communes, le reversement au budget communal, des contributions à des organismes et les frais sur les ventes de bois.

A ces dépenses réelles s'ajoute un virement de 25 630,00 € à la section d'investissement mais qui ne fait pas l'objet d'écritures comptables.

Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 73 820,80 € et correspondent aux ventes de bois aux professionnels, aux affouages aux administrés et aux locations de chasse.

Les dépenses d'investissement 2021 s'élèvent à 15 182,64 € et correspondent aux travaux d'investissement dans la forêt communale et les frais notariés suite à l'achat de 2 parcelles boisées (B 1477 et 1518).

Les recettes d'investissement 2021 s'élèvent à 26 716,28 € et correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le besoin de financement.

A ces recettes réelles s'ajoute un virement de 25 630,00 € de la section de fonctionnement mais qui ne fait pas l'objet d'écritures comptables.

Etat de la dette :

Il n'y a pas de dette en cours sur le budget annexe de la forêt.

Fait à Aydoilles le 07/04/2022

Le Maire d'Aydoilles

Stéphane CHRISMENT

